

# CONSEIL MUNICIPAL DE BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE

## Compte-rendu de la séance du 27 février 2020

**Date de la convocation :** 19/02/2020

L'an deux mil vingt, le 27 février, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur POYEN Roger, Maire.

**Étaient présents :** MM. POYEN Roger, DECAGNY Philippe, DECEUVELAERE Frédéric, MAINNEMARRE Yves, ainsi que MMES HENOCQUE Yveline, SAINTYVES Amandine et BALZARELLI Sandrine, CAYEUX Violette, DEHORNOY Lynn, PADE Guillaume, DUPONT Angélica

Absent : M BAUCRY Nicolas

M PEGARD François donne procuration à M MAINNEMARRE Yves

**Secrétaire de séance :** Mme DEHORNOY Lynn

## ORDRE DU JOUR

### 1. ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme DEHORNOY Lynn est élue secrétaire de séance

### 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE.

Le procès-verbal du 05 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

### 3. DELIBERATION SUBVENTION SEJOUR EN ALLEMAGNE ET EN ESPAGNE POUR LES ELEVES DU COLLEGE DE GAMACHES

M. le Maire donne lecture au conseil municipal un courrier du Collège de Gamaches pour un séjour en Allemagne pour les élèves germanistes ainsi qu'un courrier du même collège pour un séjour en Espagne.

La liste des élèves concernés sont les suivants :

BOURBIER Flore  
DUPONT Baptiste  
DEMOUCHY Axel  
JOUAN Célia  
LOISEAU Lucie

M le Maire précise que cette subvention est allouée une seule fois dans la scolarité, le montant de la participation est de 55 € par élève. Le conseil municipal vote à l'unanimité pour chaque élève la subvention de 55 €. Celle-ci sera versée directement au collège de Gamaches.

#### **4. DELIBERATION CORRECTIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET AJUSTEMENT DU COMPTE 002 SUITE A LA DISSOLUTION DU SIAM DE BETHENCOURT SUR MER**

M le Maire expose à l'assemblée que lors de la dissolution du SIAM de Béthencourt-sur-Mer une somme doit être répartie pour l'ensemble des communes membres. Cependant cette somme a été soldée par le compte 110 avant passation des écritures de dissolution. De ce fait, le résultat de fonctionnement de clôture de chaque commune membre est modifié.

Pour la commune de Bouvaincourt-sur-Bresle, le montant s'élève à 685.47 €

Dans un premier temps, dans la colonne « transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire » du compte de gestion de l'exercice 2019 du budget de Bouvaincourt-sur-Bresle, un déficit d'investissement de 18.41 € et un excédent de fonctionnement de 703.88 € ont été repris.

Dans un deuxième temps, la trésorerie du secteur public local de la Direction Départementale des Finances, chargée de la passation des écritures pour l'ensemble des communes concernées sur la gestion 2020, soldera les sommes revenant à la commune de Bouvaincourt-sur-Bresle.

M le Maire demande au conseil municipal d'accepter de réaliser la correction du compte administratif 2019 et par conséquent l'ajustement du compte 002 correspondant à l'excédent reporté de fonctionnement. Le conseil municipal vote à l'unanimité la correction du compte administratif 2019 et l'ajustement du compte 002 suite à la dissolution du SIAM de Béthencourt sur Mer. Le conseil municipal vote à l'unanimité la correction du compte administratif 2019 et ajustement du compte 002 suite à la dissolution du SIAM de Béthencourt sur Mer.

*Arrivée de Mme Dupont Angélica à 19h06*

M le Maire donne quelques informations complémentaires suite à la dissolution du SIAM de Béthencourt sur Mer.

Le SIAM a été dissous en mars 2018. Le personnel fonctionnaire (2 personnes) a été pris en charge par le SIAM pendant un an.

A compter du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019, la prise en charge des salaires de ces 2 personnes ainsi que les charges sociales sont imputées aux 6 anciennes communes adhérentes au SIAM à hauteur de 100 % la 1<sup>ère</sup> année ensuite dégressives de 10 % par an pendant 10 ans.

Concernant la commune, en 2019 pour le second trimestre nous avons payé 4 222.11 €. Le 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, nous avons payé 6 490.20 €. Une personne a retrouvé un emploi mais les anciennes communes membres resteront encore redevable de charges sociales pendant 2 ans à la nouvelle collectivité.

En résumé pour l'année 2019, la commune a payé 10 712.31 €. Pour l'année 2020 il y aura le salaire d'un agent environ 7 286. 84 € et les charges sociales de l'agent recruté dans une autre structure.

De plus un procès est en cours entre une ancienne employée du SIAM. Celle-ci a déposé une requête au tribunal administratif. Cette personne réclame 2 800 €. Si la juridiction donne raison à cet agent, les 6 anciennes communes adhérentes au SIAM devront payer et cela pourrait faire jurisprudence.

## **5. VOTE DES COMPTES DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL, CAMPING ET LOTISSEMENT LES CAMPRETS**

M le Maire présente à l'assemblée les comptes de gestion du percepteur qui retrace à l'identique les opérations financières des comptes administratifs à savoir :

### **Compte de gestion 2019 du budget principal :**

Dépenses prévues : 1 025 909.17 € réalisées : 744 704.92 €  
Recettes prévues : 1 025 909.17 € réalisées : 785 801.69 €  
Soit un solde d'exécution de : + 41 096.77  
Intégration excédent SIAM : + 703.88 €  
Résultat de clôture 2019 : + 41 800.65 €  
L'excédent de fonctionnement cumulé : + 290 556.82 €

Section d'investissement :

Dépenses prévues : 989 435.99 € réalisées : 211 530.94 €  
Recettes prévues : 989 435.900 € réalisées 50 928.28 €  
Soit un solde d'exécution de : - 160 602.66 €  
Intégration déficit SIAM : - 18.41 €  
Résultat de clôture 2019 : - 160 621.07 €  
L'excédent d'investissement cumulé : + 46 798.92 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2019 du budget principal

### **Compte de gestion 2019 du budget annexe camping**

*Arrivée de Mme Hénocque Yveline à 19h10*

Section de fonctionnement :

Dépenses prévues : 256 500.00 € réalisées 221 077.70 €  
Recettes prévues : 256 500.00 € réalisées : 216 552.53 €  
Soit un résultat de clôture 2019 : - 4 525.17 €  
L'excédent de fonctionnement cumulé : + 12 650.80 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2019 du budget camping

M le maire donne quelques chiffres concernant le Parc Résidentiel de Loisirs

Le Parc Résidentiel de Loisirs compte 142 parcelles.

Il y a aujourd'hui 131 parcelles occupées, une est en cours de négociation, il reste donc 10 parcelles de libres.

Au cours des 6 ans de mandature nous avons :

- Instaurer la taxe de séjour pour l'ensemble des résidents
- Restaurer les deux blocs sanitaires dont celui accès PMR
- Construction d'abri poubelles (il en reste un à finir)
- Mise en place d'un point incendie
- Équiper les 3 blocs d'extincteurs
- Numérotation des parcelles
- Parc des boîtes aux lettres réaménagé
- Installation d'une nouvelle barrière automatique à l'entrée

- Mise en place d'une caméra de vidéosurveillance
- Installation d'une barrière au fond du parc (sortie de secours)
- Aménagement du parking à l'entrée du parc

Concernant la gestion des paiements, nous avons missionné un huissier et un avocat pour une expulsion suite au non-respect du règlement intérieur. L'affaire suit son cours.

La commune a acheté pour l'euro symbolique 3 mobil-homes ceux-ci ont été revendus afin d'effacer certaines dettes.

Cependant, même avec toutes ces dépenses réalisées sur le parc, nous avons reversé en 2019 un loyer de 180 000 € sur le budget principal alors qu'en 2013 le loyer reversé s'élevait à 125 000 €.

Un regret malgré cette bonne gestion du parc, c'est de ne pas avoir aménagé l'éclairage sur le site. Celui-ci n'est pas relié au réseau de l'éclairage public et la maintenance est à la charge de la collectivité et qui de surcroît n'est plus aux normes.

### **Compte de gestion 2019 du budget annexe lotissement les Camprets**

Section de fonctionnement :

Dépenses prévues : 540 378.87 € réalisées : 237 553.87 €

Recettes prévues : 540 378.87 € réalisées : 170 417.52 €

Résultat de clôture 2019 : - 67 136.35 €

Déficit de fonctionnement cumulé : - 22 198.48 €

Section d'investissement :

Dépenses prévues : 262 869.49 € réalisées : 15 149.49 €

Recettes prévues : 262 869.49 € réalisées 0.00 €

Résultat de clôture 2019 : - 15 149.49 €

Résultat cumulé : 0 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2019 du budget lotissement les Camprets.

M le Maire donne quelques chiffres concernant le lotissement « les Camprets »

Il y a 6 parcelles vendues sur 7. La parcelle qui reste à vendre à une superficie de 665 m<sup>2</sup> et le prix du m<sup>2</sup> est de 65.43 € TTC soit 43 510.95 €.

Une fois cette parcelle vendue, le budget annexe ne sera plus en déficit de – 22 198.48 € ceci grâce en partie en tant que vice-président du SIVOM j'ai pu obtenir la prise en charge des réseaux dans le lotissement même, à hauteur de 30 000 €, car désormais les réseaux s'arrêteront à l'entrée des lotissements.

## **6. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DU BUDGET PRINCIPAL, CAMPING ET LOTISSEMENT LES CAMPRETS**

### **➤ Compte administratif 2019 du budget principal**

Mr le Maire laisse la présidence à Monsieur Mainnemarre, 1<sup>er</sup> adjoint.

Le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses prévues : 1 025 909.17 € réalisées : 744 704.92 €  
Recettes prévues : 1 025 909.17 € réalisées : 785 801.69 €  
Soit un solde d'exécution de : + 41 096.77  
Intégration excédent SIAM : + 703.88 €  
Résultat de clôture 2019 : + 41 800.65 €  
L'excédent de fonctionnement cumulé : + 290 556.82 €

Section d'investissement :

Dépenses prévues : 989 435.99 € réalisées : 211 530.94 €  
Recettes prévues : 989 435.900 € réalisées 50 928.28 €  
Soit un solde d'exécution de : - 160 602.66 €  
Intégration déficit SIAM : - 18.41 €  
Résultat de clôture 2019 : - 160 621.07 €  
L'excédent d'investissement cumulé : + 46 798.92 €

Le conseil municipal vote à 11 voix pour (M le Maire n'ayant pas participé au vote) le compte administratif 2019 du budget principal

➤ **Compte administratif 2019 du budget annexe camping**

Mr le Maire laisse la présidence à Monsieur Mainnemarre, 1<sup>er</sup> adjoint.  
Le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses prévues : 256 500.00 € réalisées 221 077.70 €  
Recettes prévues : 256 500.00 € réalisées : 216 552.53 €  
Soit un résultat de clôture 2019 : - 4 525.17 €  
L'excédent de fonctionnement cumulé : + 12 650.80 €

Le conseil municipal vote à 11 voix pour (M le Maire n'ayant pas participé au vote) le compte administratif 2019 du budget annexe camping.

➤ **Compte administratif 2019 du budget annexe lotissement les Camprets**

Mr le Maire laisse la présidence à Monsieur Mainnemarre, 1<sup>er</sup> adjoint.  
Le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses prévues : 540 378.87 € réalisées : 237 553.87 €  
Recettes prévues : 540 378.87 € réalisées : 170 417.52 €  
Résultat de clôture 2019 : - 67 136.35 €  
Déficit de fonctionnement cumulé : - 22 198.48 €

Section d'investissement :

Dépenses prévues : 262 869.49 € réalisées : 15 149.49 €  
Recettes prévues : 262 869.49 € réalisées 0.00 €  
Résultat de clôture 2019 : - 15 149.49 €

Le conseil municipal vote à 11 voix pour (M le Maire n'ayant pas participé au vote) le compte administratif 2019 du budget annexe lotissement les Camprets.

## 7. INFORMATIONS

### ➤ **Travaux**

Monsieur le Maire informe suite à une réunion de chantier le 21 janvier 2020 l'entreprise Lhotellier en charge des chantiers du lotissement les Camprets, du chemin de la Bresle, Place du Soleil Levant, parking de la poste et accès à la caserne des pompiers il y a lieu de prendre connaissances des observations ci-dessous :

Lotissement Les Camprets : Apparition de ravines dans la noue en extrémité de raquette de retournement et affaissement de galets en rive des puits de perte suite aux grosses précipitations de début octobre 2019.

- Reprise de la noue en terre végétales et engazonnement
- Rechargement en galets en rive de puits de perte

**Ces travaux seront réalisés à leur charge fin mars début avril en fonction des conditions météorologique.**

Chemin de la Bresle :

- Le remplacement d'un tampon de voirie, il n'y a rien à signaler
- Le stock de GNT à régaler a été réalisé

Place du soleil levant :

- La gestion des eaux pluviales et enduits superficiels gravillon rouge, il n'y a rien à signaler
- Réalisation d'un accès en enrobés, il n'y a rien à signaler

Parking de la poste et accès caserne de pompier : dégradation ponctuelle de la couche de roulement en enrobés, une surface d'environ 500 m<sup>2</sup> sera reprise

- Rabotage de la zone concernée et remise en œuvre d'enrobés

**Ces travaux seront réalisés à leur charge fin mars début avril en fonction des conditions météorologique**

### ➤ **50 ans de la FDE / Compensation Carbone**

A l'occasion des 50 ans de la Fédération, celle-ci avait décidé de compenser les émissions de dioxyde de carbone, liées principalement à l'organisation et aux déplacements des visiteurs. La compensation des 43 tonnes estimées, est une action volontaire, avec des plantations sur le territoire des communes adhérentes. Un appel à projet a été lancé. Nous avons répondu à celui-ci mais notre dossier n'a pas été retenu. 46 dossiers ont été présentés et 7 seulement ont été acceptés.

### ➤ **Tableau de permanence des élections municipales**

Élections du 15 et éventuellement du 22 mars 2020

M le Maire informe le conseil municipal du déroulement des opérations électoral. Le tableau des permanences est établi.

### ➤ **Convention jardins de la Bresle**

M le Maire informe le conseil municipal du renouvellement de la convention avec les jardins de la Bresle pour effectuer les travaux de mise en valeur de la station d'épuration, débroussaillage du chemin entre la station d'épuration et l'ancien cabinet vétérinaire, nettoyage de la parcelle gauche du chemin menant à la station d'épuration et mise en valeur du chemin rouge – 4 passages – tonte et débroussaillage

M le Maire rappelle que cette convention s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'aide à la création d'emplois relatifs à l'entretien de l'espace et à la protection de l'environnement, cela dans le cadre d'un chantier d'insertion.

La participation de la commune s'élève à 8 083.72 €

### ➤ **Bilan de présence des membres du conseil municipal**

M le Maire donne le bilan des présences des membres du conseil municipal pendant les 6 ans de mandature.

M le Maire rappelle que sur une année le nombre de réunions obligatoires est de 4, soit pendant un mandat 24 réunions.

M le maire indique qu'il a organisé 40 réunions pendant son mandat soit en moyenne un peu plus de 6 réunions par an.

Voici le détail pour chaque élu le bilan de leur présence aux réunions de conseil municipal :

M POYEN Roger : 39

M MAINNEMARRE Yves : 38

Mme HENOCQUE Yveline : 38

M DECAGNY Philippe : 39

M PEGARD François : 23

M PADE Guillaume : 33

M DECEUVELAERE Frédéric : 36

M BALZARELLI Sandrine : 29

M BAUCRY Nicolas : 10

Mme CAYEUX Violette : 31

Mme SAINTYVES Amandine : 35

Mme DUPONT Angélica : 26

Mme DEHORNOY Lynn : 35

La séance est levée à 20h30

Le Maire, Roger POYEN